

## Délibération

---

**Réunion du comité syndical du 15 juillet 2019**

**Délibération n°2019-08**

---

### **Prise de participation du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au capital de la société publique locale Loire Atlantique Développement.**

*Nombre de membres du Comité Syndical : 113*

*Nombre de Conseillers en exercice : 113*

*Date de la 1<sup>ère</sup> convocation : 27 juin 2019*

*Présents le 03 juillet 2019 : 15 – quorum non atteint*

*Date de la 2<sup>ème</sup> convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 09 juillet 2019*

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Présents (17) : Christian BIGUET, Jocelyn BUREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Claude LABARRE, André LANCIEN, Jean-Claude LEMASSON, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Marc DENIS, Alain MANARA donne pouvoir à Michel LUCAS, Alain MICHELOT donne pouvoir à Pascal PRAS ; Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN donne pouvoir à Christian COUTURIER.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMINE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREARD, Joseph PAPPAILON Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

## Délibération

---

**Réunion du comité syndical du 15 juillet 2019**

**Délibération n°2019-08**

---

### **Prise de participation du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au capital de la société publique locale Loire Atlantique Développement.**

La Présidente,

Expose

La société publique locale Loire-Atlantique Développement (LAD) regroupe plusieurs entités :

- Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA),
- Loire-Atlantique Développement-SPL (LAD-SPL)
- Conseil en Architecture d'urbanisme et environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44),

Depuis sa création en juin 2013 et, plus particulièrement, avec la mise en œuvre de la loi Notre, LAD est sollicitée par des communes ou de groupements de collectivités autres que les EPCI déjà actionnaires pour les conseiller, les accompagner dans la réalisation d'études ou réaliser pour leur compte des équipements publics. Or, et conformément à l'article L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, seuls les actionnaires de LAD-SPL peuvent bénéficier du large panel de prestations d'ingénierie proposées par l'agence dans le cadre d'une relation dite de « quasi-régie ».

C'est pourquoi le Conseil départemental, actionnaire majoritaire, a proposé d'ouvrir le capital de LAD-SPL à l'ensemble des communes et groupements de collectivités territoriales (autres que les 17 EPCI déjà actionnaires) en cédant un nombre global de 600 actions (10% du capital) sur les 2.878 qu'il détient. Tout nouvel adhérent se voit ainsi offrir la possibilité d'acquérir 3 actions à 100 € l'unité (valeur nominale).

Pour permettre une représentation des nouveaux actionnaires au sein du conseil d'administration (le nombre d'action cédé ne permettant pas une représentation directe), le Département a décidé corrélativement de ramener le nombre de sièges d'administrateurs détenus par lui de 8 à 7 et d'affecter ainsi le siège d'administrateur libéré à l'assemblée spéciale regroupant les collectivités actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au sein du conseil d'administration.

Le règlement intérieur de ladite assemblée sera modifié en conséquence pour que ce siège d'administrateur soit réservé à l'un des représentants communs des communes et groupements de collectivités territoriales autres que les EPCI, les trois sièges de représentant commun existants étant conservés par les 11 EPCI ne bénéficiant pas d'une représentation directe.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2017-2020 du pôle métropolitain, plusieurs actions ont conduit à nouer des partenariats avec LAD : conduite d'études préalables sur le quartier gare de Savenay, coordination entre l'exposition du CAUE sur la Loire et la mise en place du réseau des œuvres d'art Sémaphores ; et depuis 18 mois, un accompagnement sur le pilotage de l'appel à projet « imaginons l'habitat périurbain de demain ».

Par l'entrée au capital de LAD-SPL, dans les conditions précitées, le pôle métropolitain pourra, le cas échéant faire appel directement aux compétences proposées par LAD-SPL.

## Délibération

---

Réunion du comité syndical du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-08

---

### **Prise de participation du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au capital de la société publique locale Loire Atlantique Développement.**

Les prestations qui pourraient être demandées ne pourront intervenir que sur les actions à « l'accompagnement opérationnel des projets urbains et paysagers » défini par les statuts du pôle. Elles s'inscriront donc nécessairement dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions approuvé par les cinq assemblées délibérantes des membres du pôle et du budget annuel validé par le comité syndical. Il est à noter que le pôle métropolitain est par ailleurs déjà actionnaire depuis de la SPL Samoa et de la SPL Loire Estua.

En date du 19 février 2019, le comité syndical a approuvé, dans le cadre du vote du budget primitif, la création d'une provision de 300€ pour cette prise de participation.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, les articles L 1521-1 et suivants, suivants et L 1531-1,

Vu les statuts de Loire-Atlantique Développement-SPL,

#### **Le comité, dûment convoqué, délibère et :**

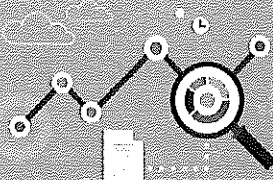
- APPROUVE l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de LAD-SPL auprès du Département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL pour une valeur totale de 300 €,
- AUTORISE le versement de la somme de 300 €, en une fois, lequel sera prélevé sur le chapitre (261),
- DESIGNER M. Fabrice Roussel représentant au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun,
- AUTORISE Madame la Présidente du Pôle métropolitain ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**A L'UNANIMITE**

Nantes, le 15 juillet 2019



  
**Johanna ROLLAND**  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_08_DEL_CS
Date de la décision:	2019-07-15 00:00:00+02
Objet:	Comité syndical du 15 juillet 2019 : délibération 2019-08 : prise de participation du Pôle métropolitain Nantes St Nazaire au capital de la SPL Loire Atlantique Développement
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.9 - Prise de participation (SEM, etc...)
Identifiant unique:	044-200035335-20190715-2019_08_DEL_CS-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-200035335-20190715-2019_08_DEL_CS-DE-1-1_0.xml	text/xml	1004
nom de original:		
2019 07 15 COMITE delib 2019-08 SPL LAD.pdf	application/pdf	150584
nom de métier:		
99_DE-044-200035335-20190715-2019_08_DEL_CS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	150584

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 juillet 2019 à 14h38min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juillet 2019 à 14h38min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juillet 2019 à 14h38min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 juillet 2019 à 14h39min04s	Reçu par le MI le 2019-07-19